



**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES :** Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

**PROCURATIONS :** Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur GREGOIRE**

**Délibération numéro :**  
**2020/155**

**Complexe sportif Paul Tort -  
Rénovation et extension :  
demande de subvention**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le dispositif national Action Cœur de Ville ;  
Vu la délibération n° 2018/108 du 8 juin 2018 portant « inscription des projets de la ville de Millau au titre des dispositifs Grands Sites Occitanie, Bourg-centre et Action Cœur de Ville » ;  
Vu la délibération n° 2018/133 du 20 septembre 2018 portant « convention cadre Action Cœur de Ville Millau 2030 » ;  
Vu l'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,  
Vu la convention cadre Action Cœur de Ville Millau 2030 a été signée le 5 octobre 2018 ;  
Considérant la fiche action A4-4 Rénovation du complexe sportif Paul Tort annonçant sur ce complexe sportif très vieillissant d'importants travaux de rénovation pour le mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité, répondre aux cahiers des charges des fédérations sportives et repenser son organisation afin de l'adapter aux attentes des usagers sportifs, éducatifs et socio-culturels et à la diversité des pratiques proposées.  
Considérant l'Avant-Projet Sommaire présenté le 30 juin 2020 et que l'Avant-Projet Définitif sera validé en novembre 2020

Considérant que l'ensemble des travaux de cette opération (rénovation, réhabilitation et extension du gymnase ainsi que le stade de foot synthétique) est estimé en HT à 2 700 000 €  
 Considérant que les études préalables aux travaux se dérouleront au 1er trimestre 2021 et que les travaux débiteront en juin 2021 à la fin de la saison sportive pour une durée de 10 au 12 mois,  
 Considérant le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		%
Contraintes (diagnostic, raccordement réseaux, etc)	40 259 €	Etat - DSIL	1 000 000 €	37
Maîtrise d'œuvre	176 556 €	Conseil Régional	270 000 €	10
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	55 560 €	Conseil Départemental	540 000 €	20
Travaux	2 312 240 €	CCMGC	270 000 €	10
Divers (assurances, taxes, foncier, informatique, etc)	115 385 €	Fédération Française de Foot	80 000 €	3
		Commune de Millau	540 000 €	20
<b>TOTAL dépenses HT</b>	<b>2 700 000 €</b>	<b>TOTAL recettes HT</b>	<b>2 700 000 €</b>	

Aussi après avis favorable de la Commission Municipal de Travaux du 8 septembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
2. D'autoriser Madame la Maire à déposer des dossiers de demandes d'aides financières auprès de tous financeurs publics et privés susceptibles d'intervenir ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions et sommes allouées au titre de ce dossier ;
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant et à signer tout document.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
 Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**



La Maire de Millau  
 Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée